Smart CONTROL

TVA : BE08 0346 8222
Rue de la culée 38, 1457 Walhain

TEL : +32 10600271
info@smart-control.be

IBAN : BE13 0689 4959 2439
www.smart-control.be

Client / Entreprise: Bernadette Caprasse **TVA:** **N° Tél. :** 499601782
Adresse : , Route de Namêche 55, 5310 Éghezée **N° GSM** : 499601782
Email : bernadettecaprasse7@gmail.com **N°Rapport:** ED007283101458 **N° Rap.Pré. :**

ORGANISME DE CONTRÔLE AGREE / ERKENDE KEURINGSINSTANTIE

RAPPORT DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE P≤10kW

INFORMATIONS GENERALES

Version du : 18/09/2026
Type d'installation : Nouvelle installation
Type de locaux : Maison
Lieu d'inspection : Route de Namêche 55, 5310 Éghezée
Etage :
Référence : R.G.I.E Livre 1, Partie 6 Chapitre 6.4 & Chapitre 7.112.
Agent visiteur : Lemaire Corentin
Propriété de :

Date d'inspection : 18/09/2026
Date d'émission : 18/09/2026
Installateur: /
Autres règlements : /
Documents de référence :
A réinspecter au plus tard dans : 25 ans

DONNEES DU POINT DE BRANCHEMENT

G.R.D : ORES
Numéro EAN : Pas disponible
Raccordement : Réseau public
N° Compteur: 1626132
Marque : PAFAL
Tension de serv. : 3N400V
Liaison comptage-coffre TGBT(mm²) : 10 mm²
Type de Câble : XVB

Prot. princ. branchement : aut.4p 25A
Nature du courant: Alternatif
Nombre de cond. : 4
I.Jour(1.8.1.) : 366
II.Nuit(1.8.2.) : 760
Jour(2.8.1) : /
Nuit(2.8.2) : /

COMPTEUR ENERGIE VERTE

Marque/Modèle : / **N°Serie** : / **Marquage MID** : Ok **Index** 1 : / **Index** 2 : / **Etat du compteur :** Ok

SPECIFICATION DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUE

Marque & Modèle	P. max d'un panneau (W)	Nombre total de panneau	Tension circuit ouvert d'1 panneau (Voc)	Nombre de string	Répartition des strings	P. total des panneaux(W)
	0	36				0.00

SPECIFICATION ONDULEUR(S)

Marque & modèle	N° Série	Pn_ac (W)	S(kVA)	Tension de sortie	Disj. Branchement	Note/Remarque
SMA STP10000TL-20	305123587	10000	10	230	aut. 4P 16A	

Onduleur conforme aux influences externes : OUI
Fonctionnement en îlotage possible : NON
Conforme liste SYNERGRID : OUI
Limitation de puissance effective : OUI
Batterie présente dans l'installation : NON

CONTROLES : ADMINISTRATIF - VISUELS - MESURES - ESSAIS

Description Installation :
Schémas conformes et signés : pas présent
Schémas et plans annexés : pas présent
Installation exécutée conformément aux schémas : pas présent

Etat du matériel électrique (fixation, dégradation...) : Ok
Matériel et influences externes : Ok
Identification circuit : Ok
Continuité PE et liaison équipotentielle : OK

ORGANISME DE CONTRÔLE AGREE / ERKENDE KEURINGSINSTANTIE

Electrode de terre et interrupteur différentiel

type d'électrode: Boucle de terre
Section cond. de terre: 16 mm²
Inter. diff. général : 4p 40A/300mA
Différentiels essaie par bouton test: Ok

Resistance de disp.(Ohm) : 8,62
Différentiel général Scellé: Ok

Protection contre les chocs électriques

Contre les contacts directs: Ok
Test des boucles de défaut: Ok

Contre les contacts indirects: Ok
Resist. d'isolement (MOhm) : >0,50

Adéquation entre les dispositifs de protection et la section des conducteurs : OK
Adéquation entre le différentiel et la valeur de la résistance de dispersion de l'électrode de terre : Ok
schéma unifilaire et plans de position ont été signés de nouveau pour approbation : Ok

CONCLUSION

L'INSTALLATION EST CONFORME AU LIVRE 1 DU RGIE (AR 08/09/2019)
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer dans le délai prescrit dans les généralités.

Pour le Directeur Technique,
L'inspecteur,



L'inspecteur confirme avoir suivi toutes les points de la check-list: OUI

NOTES
1- Sauf stipulation contraire, les appareils et machines raccordés à l'installation fixe, ne font pas partie de l'inspection..
2- Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.
3- Sauf stipulation contraire, l'examen porte exclusivement sur l'état et le bon fonctionnement de l'installation. Sa conception sort du cadre de la mission.

INFRACTIONS
(I11 (S.S.3.1.2.1-a), (b) - Le schéma unifilaire est manquant), (incomplet ou n'est pas en concordance avec l'installation.), (I12 (S.S.3.1.2.1-a), (b) - Le plan de position est manquant), (incomplet ou n'est pas en concordance avec l'installation.), (I13 (S.S.3.1.2.1-a), (b) - Les coordonnées adresse), (propriétaire), (installateur manquent ou sont incomplétes sur les schémas.)

REMARQUES

ORGANISME DE CONTRÔLE AGREE / ERKENDE KEURINGSINSTANTIE

CONSEILS

a) l'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique;
b) l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique;
c) l'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.
d) l'obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Photos

Enregistré par Corentin Lemaire le 2026-09-18 17:20:23

ORIGINAL